Lac-Etchemin

Demandes de dérogation mineure
Avis public de consultation

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, Patrick Lachance, directeur général et greffier-trésorier :

Qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, le mardi 3 novembre 2026, à 19 h, à la salle de délibérations du Conseil, au 208, 2e Avenue, à Lac-Etchemin.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur deux (2) demandes de dérogation mineure :

- **Demande de dérogation portant le numéro 2026-188 :**

Nature et effets : Cette demande a pour effet de permettre l'aménagement d'un abri pour animaux de type récréatif dans un bâtiment secondaire existant situé à 4,68 mètres de la ligne latérale lorsque la norme, à l'article 15.10, paragraphe 11, du règlement de zonage numéro 62-2006, demande de respecter un espace minimal de 10 mètres des lignes latérales.

Identification du site concerné : Sur le lot numéro 3 602 658, situé au 602, route des Sommets, zone 95-F, à Lac-Etchemin.

- **Demande de dérogation portant le numéro 2026-189**

Nature et effets : Cette demande a pour effet de permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal avec une marge de recul arrière de 7,4 mètres lorsque la norme, à l'article 6.2.1 et à la grille des spécifications du règlement de zonage numéro 62-2006, demande de respecter une marge de recul arrière minimale de 10 mètres dans la zone 70-F.

Identification du site concerné : Sur le lot numéro 4 341 706, situé au 1816, route 277, zone 70-F, à Lac-Etchemin.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes lors de la séance régulière du 3 novembre 2026, à 19 h.

Donné à Lac-Etchemin, le 9e jour d'octobre 2026.

Le directeur général et greffier-trésorier,

Patrick Lachance

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET AFFICHAGE

Je, soussigné, Patrick Lachance, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-annexé sur le site internet de la municipalité en conformité avec le règlement numéro 174-2018 et en affichant une copie de cet avis dans le hall de l'Édifice municipal, au 208, 2e Avenue, à Lac-Etchemin, le 9e jour d'octobre 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 9e jour d'octobre 2026.

Le directeur général et greffier-trésorier,

Patrick Lachance